

N° 12 avril 2005

Bulletin communal de Maules, Romanens, Rueyres-Treyfayes et Sâles

Les quatre font *La Une*

SOMMAIRE

- 3 Assemblée communale du 26 avril 2005
- 4-8 Comptes 2004
- 12 L'eau de l'AVGG

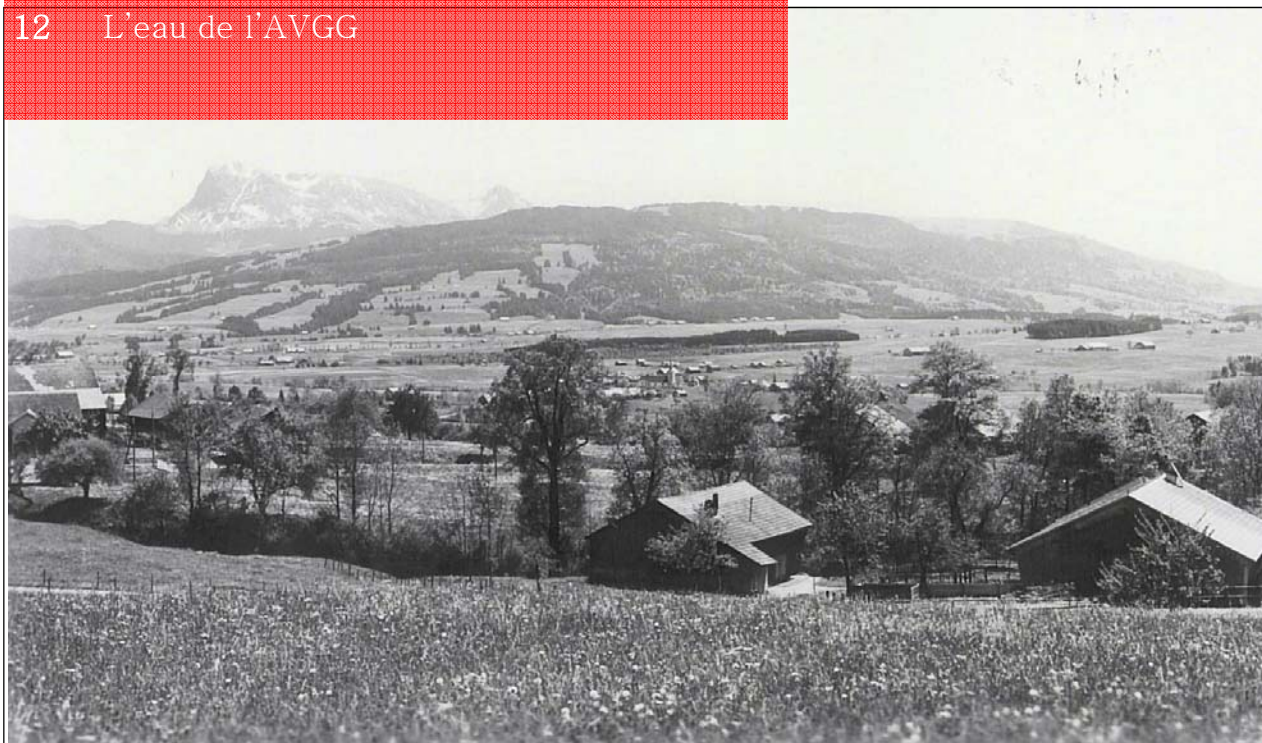
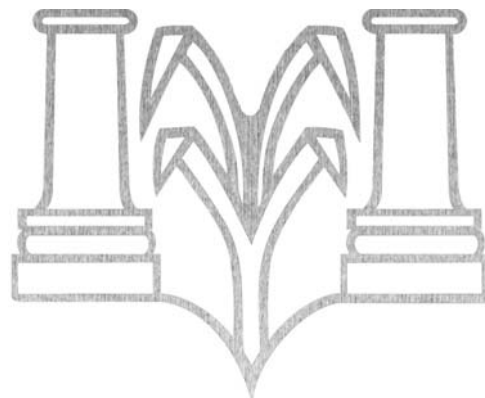


Photo mise à disposition par M. Victor Oberson





MÉMENTO COMMUNAL

17 avril 2005	Loto des pupilles/pupillettes
22 avril 2005	Concert à l'Eglise; 50ème anniversaire du chœur-mixte
24 avril 2005	Journée officielle du 50ème du chœur-mixte
15 mai 2005	Loto des écoles
26 mai 2005	Concert de la société musique en plein air
5 juin 2005	Loto de la paroisse
10 juin 2005	Course à travers Sâles
16 au 19 juin 2005	Tir aux sangliers
20 août 2005	Tournoi de pétanque
18 septembre 2005	Pique-nique du FC La Sionge
25 septembre 2005	Confirmation
2 octobre 2005	Loto du FC La Sionge féminin
9 octobre 2005	Bénichon
23 octobre 2005	Loto du FC La Sionge vétérans
4 novembre 2005	Concert du chœur mixte La Concorde
5 novembre 2005	Concert du chœur mixte La Concorde
13 novembre 2005	Loto du camp de ski
27 novembre 2005	Loto du chœur mixte La Concorde
8 décembre 2005	Loto du FC La Sionge
18 décembre 2005	Loto des jeunes tireurs
26 décembre 2005	Loto de la société de Musique

ANNONCES

Site Internet

Appel aux entreprises!

Afin de créer un lien avec leur site respectif, nous remercions les entreprises et commerces de la Commune de bien vouloir communiquer leur adresse Internet au secrétariat communal.

☎ 026/917 83 50

E-mail: commune@sales.ch

Secrétariat communal

Nouvel horaire

Mardi: 07h30 à 11h30
14h00 à 17h00

Mercredi: 16h00 à 19h00

Jeudi: 07h30 à 11h30
14h00 à 17h00

A louer

A la cure de
Rueyres-Treyfayes

Appartement mansardé
de 3 pièces

Renseignements:

M. Jean-Marc Seydoux

☎ 079/230 44 91



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Mardi 26 avril 2005 à 20 h

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale qui aura lieu le 26 avril 2005, à 20 h, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

Ordre du jour

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2004 (ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture).

1. Comptes du Foyer St-Joseph 2004
 - a) présentation des comptes
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
2. Comptes communaux 2004
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) comptes d'investissement
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
3. Abrogation du règlement communal de Sâles du 17 décembre 1985 concernant la perception d'un impôt sur les spectacles et les divertissements ainsi que l'installation de cantines et d'arènes publiques
4. Diminution du nombre de conseillers communaux de neuf à sept pour la prochaine législature
5. Parcours Vita - décision de principe de l'assemblée communale
6. Divers

Le Conseil communal

INVITATION !

Aux aînés(es) de la Paroisse de Sâles ainsi qu'aux personnes qui aimeraient se joindre

Pour fraterniser et mieux se connaître, nous vous proposons de partager une journée de détente.

Programme: balade en car tout confort avec repas de midi et bateau.

Destination: Soleure-Altreu-Bienne

Date: mardi 10 mai

Prix (excursion et repas): environ Fr. 122.- par personne

Inscription (jusqu'au 25 avril 2005):

Cécile Savary, Grand-Clos, 1625 Sâles ☎ 026/ 917 81 84

EN BREF

NOUVEAUX-NÉS

- **Pasquier Théo**, fils de Claude et Marianne, La Sionge
- **Favre Quentin**, fils de Jean-Paul et Caroline, Sâles
- **Descloux Nolhan**, fils de Bertrand et Roxane, Rueyres-Treyfayes
- **Mauron Romain**, fils de Pierre et Stéphanie, Sâles
- **Mutomb Alexis**, fils de Yvan et Marie, Sâles

DÉCHETS

Ramassage le mercredi

Afin d'éviter le désagrément de sacs éventrés, nous vous invitons à déposer vos sacs de déchets munis de la vignette appropriée le matin-même du ramassage - soit le mercredi - plutôt que la veille au soir, aux endroits prévus.

POPULATION AU 1^{er} AVRIL 2005

Nombre d'habitants	1'275
Maules	252
Romanens	278
Rueyres-Treyfayes	133
Sâles	612
Nombre de votants	875



COMPTES 2004

Commentaires sur les comptes 2004

Cela reste une constante, au fil des années, l'exercice 2004 boucle à nouveau avec un bénéfice au compte de fonctionnement de Fr. 22'940.- après comptabilisation d'amortissements extraordinaires, alors que le budget prévoyait un déficit de l'ordre de Fr. 144'000.-. Le budget reste un exercice difficile à appréhender, surtout sous l'angle des recettes fiscales et de la prudence qu'il faut avoir à l'esprit lors de leur estimation. Il convient de relever également la maîtrise des charges durant l'année sous revue.

Les principales raisons de cette amélioration sont à voir dans les postes ci-après :

- l'augmentation, par rapport au budget, de l'ensemble des impôts de Fr. 100'000.- en chiffre rond (arrivée de nouveaux contribuables et augmentation de la masse fiscale)
- la participation aux frais financiers du Foyer St-Joseph, en baisse de Fr. 44'000.-, ainsi que la réduction du déficit à Fr. 48'064.-, alors que le budget laissait prévoir une perte de Fr. 98'550.-.

Rappelons qu'en fin d'année, les comptes enregistrent une estimation de l'impôt à encaisser pour 2004, puisque les déclarations fiscales ne sont pas encore déposées. Cette estimation reste difficile mais, avec l'expérience depuis le passage à la taxation annuelle au début 2001, il est possible de mieux la cibler.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques se monte à Fr. 1'816'000.- (budget :

Fr. 1'775'000.-). L'impôt sur le bénéfice des sociétés est Fr. 64'000.- (budget Fr. 130'000.-) ; l'écart est dû au ralentissement de la conjoncture en 2003 et une estimation prudente pour 2004.

Les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 176'904.- ; ils comprennent, en outre, ceux définis par le Service des communes ainsi que l'amortissement annuel des tailles. A cela s'ajoute, un amortissement supplémentaire de Fr. 72'000.-.

Des ventes de terrains ont permis de dégager un bénéfice additionnel d'environ Fr. 340'000.- qui a été entièrement alloué à des amortissements extraordinaires. Au total, les amortissements extraordinaires de l'année 2004 se sont élevés à Fr. 412'000.-.

Compte tenu des modifications de provisions et des amortissements effectués, la marge d'autofinancement se chiffre à Fr. 235'944.- (2003 : Fr. 296'245.-) pour les éléments qui ressortent du compte fonctionnement et à Fr. 575'944.-

en incluant les bénéfiques sur terrains.

Les principaux investissements de l'année 2004 ont été consacrés à la réfection de l'Auberge de la Couronne, Fr. 231'763.-, la reprise de la tranche annuelle à la STEP de Romont, Fr. 190'520.-, ainsi que des collecteurs pour Fr. 152'353.-.

Le Conseil communal ne peut que rappeler ce qu'il a mentionné régulièrement ces dernières années, à savoir que la marge de manœuvre se rétrécit, surtout si l'on sait que la masse fiscale ne va plus beaucoup s'accroître et que les dépenses directes ne pourront pas être davantage compressées, alors que celles dites « liées » ne cessent de s'accroître.

Nous précisons que nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions éventuelles concernant les comptes qui sont présentés dans le présent bulletin.

**Le conseiller communal
responsable des finances**

LA CONCORDE

Jubilaires

Le Chœur mixte paroissial «La Concorde» et la Maîtrise «Arc-en-ciel» de Sâles fêtent leurs 50 et 30 ans. Ce double anniversaire sera marqué par deux concerts.

Programme: le vendredi 22 avril en l'église de Sâles, le Chœur mixte (renforcé pour l'occasion), la Maîtrise et le Chœur des Anciens de la Maîtrise interpréteront des pièces religieuses de diverses époques ainsi qu'une messe de chambre en ré mineur de Blaise Mettraux pour alto solo, chœur mixte et ensemble instrumental.

Dimanche 24 avril, fête officielle avec messe solennelle.

En outre, un concert-spectacle profane est prévu les 4 et 5 novembre.



COMPTES 2004

Comptes de fonctionnement

		Comptes 2004		Budget 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0.	ADMINISTRATION	439'086.65	95'936.20	365'310	51'560
01.	ASSEMBLÉE COM., CONSEIL, COMMIS.	82'396.50	2'931.45	85'200	3'300
02.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	356'690.15	93'004.75	280'110	48'260
0	Excédents de charges/de produits		343'150.45		313'750

1.	ORDRE PUBLIC	106'808.15	67'648.05	91'972	33'700
10.	PROTECTION JURIDIQUE	4'513.35		10'612	
12.	JUSTICE	7'500		7'680	
14.	POLICE DU FEU	44'559.70	29'548.05	40'400	13'000
15.	MILITAIRE	3'317.60		3'310	
16.	PROTECTION CIVILE	46'917.50	38'100	29'970	20'700
1	Excédents de charges/de produits		39'160.10		58'272

2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	908'225.45	112'467.70	921'858.05	127'934.40
20.	ÉCOLE ENFANTINE	51'999.75		51'776.45	
21.	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	616'293.15	43'237.70	672'720.65	62'100
22.	ÉCOLES SPÉCIALISÉES	14'874.20		19'690.95	
23.	FORMATION PROFESSIONNELLE	20'004	1'306	19'000	200
29.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	205'054.35	67'924	158'670	65'634.40
2	Excédents de charges/de produits		795'757.75		793'923.65

3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	130'805.60	8'158.90	162'775	5'580
30.	CULTURE	41'401.20		43'950	
34.	SPORTS, PISCINE, CENTRE SPORTIF	60'967.90	6'813.90	86'065	5'580
35.	AUTRES LOISIRS, COLONIES	5'275		5'500	
39.	CULTE, ÉGLISE	23'161.50	1'345	27'260	
3	Excédents de charges/de produits		122'646.70		157'195



COMPTES 2004

4.	SANTÉ	591'918.80	10'435.15	622'079.55	25'000
40.	HOPITAUX	367'046.75		361'203.30	
41.	HOMES MÉDICALISÉS	151'277.80		168'307.25	
44.	SOINS AMBULATOIRES	60'059.40		57'569	
46.	SERVICE MÉDICAL DES ÉCOLES	13'534.85	10'435.15	35'000	25'000
4	Excédents de charges/de produits		581'483.65		597'079.55

5.	AFFAIRES SOCIALES	496'159	14'344.40	537'853.55	1'500
50.	AVS/APG/AI/ASSURANCES CHÔMAGE	200'943.30	99.50	185'474	
52.	CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS	43'210.25		49'355.60	
54.	STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	5'878.70		7'900	
55.	INVALIDITÉ	111'670.70		111'127.15	
56.	CONSTRUCTION DE LOGEMENTS			1'000	
57.	HOMES	48'064.15		98'550	
58.	ASSISTANCE	86'391.90	14'244.90	84'446.80	1'500
5	Excédents de charges/de produits		481'814.60		536'353.55

6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	286'630.75	58'392.70	231'756	14'620
62.	ROUTES COMMUNALES, GÉNIE CIVILE	276'136.75	58'392.70	220'983	14'620
65.	TRAFIC RÉGIONAL	10'494		10'773	
6	Excédents de charges/de produits		228'238.05		217'136

7.	PROTECTION ET AMÉNAG. ENV.	462'395.05	424'840.15	470'581.80	423'360
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	164'036	164'036	174'000	174'000
71.	PROTECTION DES EAUX	182'908.55	168'423.85	184'440	168'900
72.	ORDURES MÉNAGÈRES	87'251.80	81'595.30	80'770	74'460
74.	CIMETIÈRE	1'101.15	7'200	5'600	4'500
75.	CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS	608.90		1'539.30	
78.	PROTECTION DE LA NATURE	350		100	
79.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	26'138.65	3'585	24'132.50	1'500
7	Excédents de charges/de produits		37'554.90		47'221.80



COMPTES 2004

8.	ÉCONOMIE	93'352.11	105'121.22	72'430.80	66'261.50
80.	AGRICULTURE	12'545.90	9'034.40	4'555.85	500
81.	FORÊTS	74'344.11	90'386.82	63'974.95	59'761.50
83.	TOURISME	3'444		3'500	
84.	SCIERIE COMMUNALE	3'018.10	5'700	400	6'000
8	Excédents de charges/de produits	11'769.11			6'169.30

9.	FINANCES ET IMPÔTS	867'582.16	3'508'559.10	465'369	3'048'473
90.	IMPÔTS	42'532.80	2'517'174	48'000	2'391'000
940.	INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS OBLIG.	274'165.87	309'602.85	290'453	301'453
941.	IMMEUBLES ET PATRIMOINE FINANCIER				
952.	AMENAGEMENT ET VENTE DE TERRAIN	1'969.35			
99.	POSTES NON VENTILABLES	416'693	340'712.10	4'693	
9	Excédents de charges/de produits	2'640'976.94		2'583'104	

Résultat des comptes de fonctionnement

		Comptes 2004		Budget 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'382'963.72	4'405'903.57	3'941'985.75	3'797'988.90
0.	ADMINISTRATION	439'086.65	95'936.20	365'310	51'560
1.	ORDRE PUBLIC	106'808.15	67'648.05	91'972	33'700
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	908'225.45	112'467.70	921'858.05	127'934.40
3.	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	130'805.60	8'158.90	162'775	5'580
4.	SANTÉ	591'918.80	10'435.15	622'079.55	25'000
5.	AFFAIRES SOCIALES	496'159	14'344.40	537'853.55	1'500
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	286'630.75	58'392.70	231'756	14'620
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT ENV.	462'395.05	424'840.15	470'581.80	423'360
8.	ÉCONOMIE	93'352.11	105'121.22	72'430.80	66'261.50
9.	FINANCES ET IMPÔTS	867'582.16	3'508'559.10	465'369	3'048'473
	Excédents de charges/de produits	22'939.85			143'996.85



COMPTES 2004

Comptes d'investissements

		Comptes 2004		Budget 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0.	ADMINISTRATION	6'060.70		5'000	
02.	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6'060.70		5'000	
0./1	Excédents de charges/de produits		6'060.70		5'000
1.	ORDRE PUBLIC	5'389.35	35'000	700'000	100'000
16.	PROTECTION CIVILE	5'389.35	35'000	700'000	100'000
1./8	Excédents de charges/de produits	29'610.65			600'000
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	76'077.65			75'000
29.	ADMINISTRATION SCOLAIRE	76'077.65			75'000
2./25	Excédents de charges/de produits		76'077.65		75'000
6.	TRANSPORTS ET COMMUNI.	133'309.10		253'000	
62.	ROUTES COMMUNALES, GÉNIE CIVILE	133'309.10		253'000	
6./59	Excédents de charges/de produits		133'309.10		253'000
7.	PROTECTION ET AMÉN. DE L'ENV.	432'193.85	9'780.25	507'000	61'500
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU	24'660.50	4'900	45'000	27'000
71.	PROTECTION DES EAUX	342'873.60	4'880.25	305'500	30'000
74.	CIMETIÈRE				4'500
75.	CORRECTION DES EAUX, ENDIGU.			30'000	
79.	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	64'659.75		126'500	
7./74	Excédents de charges/de produits		422'413.60		445'500
9.	FINANCES ET IMPÔTS	502'975.25	642'128	453'000	450'000
942.	LA POSTE, SÂLES			300'000	450'000
944.	CAFÉ-RESTAURANT, SÂLES	231'753.30		153'000	
952.	AMÉNAGEMENT ET VENTE DE TERRAIN	271'221.95	642'128		
9./69	Excédents de charges/de produits	139'152.75			3'000

Récapitulation des comptes d'investissements

		Comptes 2004		Budget 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	TOTAUX INVESTISSEMENTS	1'156'006	686'908.25	1'993'000	611'500
0.	ADMINISTRATION	6'060.70		5'000	
1.	ORDRE PUBLIC	5'389.35	35'000	700'000	100'000
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	76'077.65		75'000	
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	133'309.10		253'000	
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT ENV.	432'193.85	9'780.25	507'000	61'500
9.	FINANCES ET IMPÔTS	502'975.25	642'128	453'000	450'000
	Excédents de charges/de produits		469'097.65		1'381'500



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 DÉCEMBRE 2004

Le budget de fonctionnement 2005 déficitaire

Les débats de la dernière assemblée communale ont été suivi par 96 citoyens. En voici le résumé :

Clé de répartition des frais de fonctionnement du Cycle d'orientation de la Gruyère (sites de Bulle et La Tour-de-Trême)

Les citoyens présents ont accepté la modification de l'article 23 des statuts de l'association qui prévoit une répartition des frais de fonctionnement à raison de 55% par Bulle et La Tour-de-Trême, les 45% restant devant être pris en charge par les autres communes. Cette répartition est calculée selon trois critères : la population, l'indice de capacité financière et le facteur de correction pour les communes de moins de 2'000 habitants.

Budget 2005

Le budget de fonctionnement 2005 se solde par un déficit de Fr. 136'704.- pour un total de charge de Fr. 4'023'258.-. Encore une fois, une augmentation du taux d'impôts a pu être évitée. L'estimation des rentrées fiscales 2005 est de Fr. 2'481'685.- soit une augmentation présumée de Fr. 90'685.- par rapport au budget 2004.

Le budget des investissements 2005 est essentiellement composé de la manière suivante :

1. Aménagement d'un trottoir à Maules, secteur *quartier Au Pâquier - village* : Fr. 200'000.-. Le budget de l'éclairage publique de ce tronçon est de Fr. 30'000.-.
2. Protection des eaux : Fr. 230'000.- pour la rénovation du collecteur Clos Pittet et Fr. 70'000.- pour l'extension du

réseau d'épuration sur la zone de La Sionge.

3. Fr. 25'000.- de participation pour le réaménagement de la chapelle mortuaire.

4. La fin des travaux de rafraîchissement de l'Auberge de la Couronne sera supportée par le budget 2005 à raison de Fr. 35'000.-

5. Fr. 450'000.- seront nécessaires à l'aménagement de la zone artisanale mixte La Joretta à Sâles.

Signalons encore que les ventes de terrain escomptées sont de Fr. 100'000.- pour les Mosses II à Sâles, Fr. 250'000.- pour la Joretta à Sâles et finalement Fr. 450'000.- pour La Rojère à Maules.

Le budget total des investissements présente un excédent de charges de Fr. 1'331'640.-.

Règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

La création de la zone artisanale mixte nous oblige à compléter le règlement communal. Les citoyens présents ont accepté l'adjonction suivante pour les zones artisanales :

Taxe de raccordement : Fr. 2.50/m³ de construction multiplié par le coefficient de masse

Taxe de base : Fr. 0.05/m³ de construction multiplié par le coefficient de masse

Taxe d'exploitation : Fr. 1.20/m² d'eau consommée.

Demande de naturalisation

C'est à l'unanimité que la demande de naturalisation de Mme De Sousa Martins Urso a rencontré l'approbation des citoyens présents.

EN BREF

SECRETARIAT, CAISSE COMMUNALE

Sous-sol de l'ancien bâtiment scolaire à Sâles

☎ 026/917 83 50

Fax 026/917 84 77

e-mail: commune@sales.ch

site internet: www.sales.ch

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi et jeudi 07h30 - 11h30

14h00 - 17h00

Mercredi 16h00 - 19h00

CHEF DE SECTION

M. Edmond Chollet, Vaulruz

☎ 026/912 68 62

AGENCE AVS

Mme Marie-Chantal Pasquier, Sâles

☎ 026/917 82 96

ÉTAT CIVIL DE LA GRUYÈRE

Office de l'état civil de la Gruyère,
Avenue de la Gare 2, 1630 Bulle

☎ 026/305.75.50

JUSTICE DE PAIX VAULRUZ - SÂLES

M. François Oberson,
Rueyres-Treyfayes

☎ 026/917 82 14

Contacts: ☎ 026/912 17 23 ou
079/778 31 77

DÉCHETTERIE DE SÂLES

HORAIRE D'OUVERTURE

Vendredi: 15h00 - 17h00

Samedi: 09h30 - 11h30





MAMANS DE JOUR DE LA GRUYÈRE

Cette association a pour but de mettre à disposition des parents et des communes une structure d'accueil familial. Elle informe des modalités, puis organise et accompagne l'accueil familial d'enfants à la journée, demi-journée ou quelques heures par semaine.

LA MAMAN DE JOUR

En accueillant chez elle des enfants, la maman de jour prend d'importantes responsabilités. Elle a du plaisir à s'occuper des enfants et elle fait preuve de:

- respect envers les enfants qui lui sont confiés
- compréhension, tolérance et patience
- capacité d'écoute et ouverture au dialogue

Elle suit une formation spécifique reconnue par la Fédération Fribourgeoise des Mamans de Jour sous forme de cours.

L'ENFANT

Accueilli chez une maman de jour, l'enfant passe une partie de la journée dans une seconde famille. Pour s'épanouir, il a besoin d'établir des relations stables.

Il lui faut:

- faire connaissance à l'avance avec «sa» se-

conde famille

- se familiariser avec son nouveau cadre de vie afin de s'y sentir à l'aise et de nouer des liens d'affection
- sentir un bon accord entre ses parents et sa maman de jour, particulièrement sur le plan éducatif.
- être préparé par ses parents aux séparations et aux changements

Seul le climat de confiance et de compréhension qui s'installe entre les adultes de son entourage permet à l'enfant de grandir, de se socialiser et de se développer harmonieusement.

LES PARENTS

En raison des situations économiques, personnelles, éducatives, beaucoup de parents souhaitent pour leur enfant un accueil de jour individualisé. Les parents souhaitant le confier à une maman de jour peuvent:

- demander conseils et informations aux coordinatrices de l'association
- choisir avec leur enfant la maman de jour adéquate suivant les possibilités de l'association
- compter sur un accueil de qualité et un suivi du placement
- bénéficier d'un prix de pension adapté à leur revenu fiscal (subventions communales)
- choisir la modalité de l'accueil

Les parents s'engagent à prendre le temps d'échanger régulièrement avec la maman de jour et à maintenir le contact avec les coordinatrices. Ils restent responsables de leur enfant et de leur choix de placement.

Contact

Permanence:

mardi matin de 08h30 à 11h30
au 026/912 33 65

Vendredi de 08h30 à 12h00
et 13h00 à 15h00
au 026/912 53 84

Le reste de la semaine, un répondeur reste à votre disposition.

Présidente:

Anne Rod, conseillère communale à Bulle

Les coordinatrices: Juliana Ruffieux
079/473 01 63
Marie-M. Tornare
079/484 42 10

E-mail: mamans-de-jour@bluewin.ch

Notre site: www.lyoba.ch/mamans-de-jour

PROVISIONS DE MENAGE

Petit rappel

N'oubliez pas de faire vos provisions de ménage!

Les provisions de ménage se composent de provisions de base, de provisions complémentaires, y compris les provisions de secours, et d'une réserve de boissons. Elles sont basées sur le besoin d'énergie pour 2 semaines.

Pour plus d'informations, des brochures «Pour que l'éventualité ne devienne pas la fatalité» sont à disposition au secrétariat communal.



PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITE

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les nouveaux documents d'identité sont entrés en vigueur. Il faut compter avec un délai d'obtention **d'environ 3 semaines pour obtenir ces documents**. Il ne sera pas possible d'intervenir auprès du fabricant pour recevoir la pièce d'identité dans un délai plus bref.

Que prendre avec vous au secrétariat communal pour une commande?

Une photo passeport de bonne qualité (35 mm x 45 mm), l'ancien passeport ou l'ancienne carte d'identité et l'argent afin d'acquitter l'émolument.

Qui doit signer le formulaire de commande?

Enfants âgés de 0 à 6 ans	représentant légal
Enfants âgés de 7 à 17 ans	personne requérante et représentant légal
Adultes	personne requérante

Carte d'identité:

Enfants âgés de 0 à 3 ans	valable 3 ans	Fr. 35.–
Enfants âgés de 4 à 17 ans	valable 5 ans	Fr. 35.–
Adultes	valable 10 ans	Fr. 70.–

Passeport:

Fr. 60.–
Fr. 60.–
Fr. 125.–

Passeport et CI

Fr. 73.–
Fr. 73.–
Fr. 138.–

Précisions:

- Depuis le 1^{er} janvier 2003, il n'est plus possible d'inscrire son enfant sur son passeport.
- Les formulaires de commande ne peuvent pas être remis à un proche afin d'être signés en dehors du bureau communal.
- En cas de perte ou de vol, une déclaration doit être faite auprès de la Police et remise au bureau communal lors de la commande.
- Tout citoyen suisse qui pourrait projeter un voyage aux USA et qui ne disposerait pas encore du nouveau passeport 2003 de s'en procurer un en 2005, dans un délai lui assurant une émission de son document avant le 26 octobre 2005.

DESAFFECTATION DES TOMBES

d'un secteur du cimetière de Sâles

Conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement communal du cimetière, la Commune de Sâles va procéder à la désaffectation des tombes ci-dessous:

• Barras Lucie	1890 - 1973
• Savary Léon	1905 - 1973
• Menoud Cécile	1900 - 1973
• Oberson François	1920 - 1973
• Menoud Augustine	1884 - 1973
• Grandjean Etienne	1903 - 1973
• Oberson Henri	1908 - 1973
• Menoud Eugénie	1895 - 1974
• Savary Philomène	1898 - 1974
• Menoud Bernard	1951 - 1974
• Charrière Meinrad	1900 - 1974
• Monney Clément	1897 - 1974
• Deschenaux Joseph	1895 - 1974
• Oberson Hilaire	1925 - 1974

• Savary François	1881 - 1974
• Schueler Alice	1889 - 1974
• Gobet Josephine	1882 - 1975
• Jolliet Elisabeth	1898 - 1975
• Pasquier Angèle	1939 - 1975
• Oberson Jules	1888 - 1975
• Sudan Léonard	1916 - 1975
• Pasquier Angèle	1893 - 1975
• Savary Benoît	1914 - 1975
• Pasquier Max	1923 - 1975
• Barras Clovis	1961 - 1975
• Sauterel Antonie	1894 - 1976
• Pasquier Gaston	1961 - 1976
• Barbey Henri	1895 - 1976

La commune demande aux familles d'enlever les monuments funéraires d'ici au **31 mai 2005**. Les familles qui ne peuvent retirer le monument peuvent s'adresser au conseil communal d'ici au 1^{er} mai 2005 au 026/917 83 50.





L'EAU DE L'A.V.G.G.

L'eau du robinet: votre meilleur partenaire santé

L'eau du robinet permet d'étancher votre soif, d'apprêter vos repas et d'assurer votre hygiène de chaque instant. Elle vous accompagne aussi dans vos activités ménagères quotidiennes ainsi que dans celles liées à l'agriculture, l'artisanat, l'industrie et le commerce. Votre distributeur applique les normes strictes de la législation suisse sur les denrées alimentaires pour vous garantir une qualité d'eau irréprochable.

L'eau de l'A.V.G.G.: de Charmey et Grandvillard à votre foyer

Avant d'être captée dans le puits au lieu-dit le Pont-du Roc à Charmey (altitude 880 m), ou à Grandvillard, votre eau s'écoule à travers de la roche pour atteindre la nappe phréatique. Elle est ensuite acheminée au réservoir du Dally à Vuadens, en passant par celui de Vaucens à Bulle, pour être pompée ensuite dans les réservoirs des Ecasseys et de Romanens d'où elle est distribuée, par gravité, dans les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse.

Un goût unique...

Votre eau est d'un goût digne des grands crus. Elle ne subit aucun traitement avant d'arriver à votre robinet et sa qualité de nitrates est très faible 1 à 3 mg/l. (norme < 40), ce qui la rend excellente à consommer!

Elle contient:

- Des minéraux: sodium, calcium, magnésium, potassium
- Des gaz dissous: oxygène, gaz carbonique
- Des métaux: fer, manganèse

Son PH s'élève à 7.5, tandis que sa dureté oscille autour de 22° français. La dureté de l'eau exprime sa teneur en calcium et en magnésium: 1 degré français correspond à 10 milligrammes par litre (mg/l) de carbonate de calcium. L'appréciation est la suivante:

Dureté totale en degré français	Appréciation
0 à 7	Très douce
7 à 15	douce
15 à 25	Moyennement dure
25 à 32	Assez dure
32 à 42	dure
Au-dessus de 42	Très dure

Tous les échantillons ont donné des résultats chimiques et microbiologiques dans les normes pour les paramètres analysés.

Une eau dure chauffée à plus de 60° entartre les installations sanitaires et les appareils ménagers. L'adjonction d'un adoucisseur peut conduire à un déséquilibre de l'eau, provoquant des phénomènes de corrosion, et même être contrariant pour la santé.

L'eau stagnant trop longtemps dans une installation intérieure se dégrade. Il suffit de faire couler l'eau pendant quelques minutes après une absence prolongée.

A.V.G.G.